

CONCOURS

Direction des ressources humaines
Service de la dotation et du développement organisationnel

CADRES ET HORS-CADRES

CONTREMAÎTRE OU CONTREMAÎTRESSE DES TRAVAUX PUBLICS - PARCS ET ESPACES VERTS

INFRASTRUCTURES
TRAVAUX PUBLICS

RÉGULIER

La Ville de Lévis est à la recherche de personnes qualifiées pour combler trois postes cadres réguliers à temps complet de contremaîtres ou contremaîtresses des travaux publics à la Division des parcs et espaces verts en été et à la Division de la voirie et déneigement en hiver, au Service des travaux publics, de la Direction des infrastructures.

**DESCRIPTION
SOMMAIRE DU
POSTE**

Le rôle principal et habituel consiste, en été, à organiser, diriger et contrôler les opérations et les ressources des secteurs d'activités dont il ou elle a la charge, soit un (1) poste à l'horticulture et deux (2) postes à l'entretien et l'aménagement des parcs. Pour la période hivernale, les titulaires seront affectés aux activités de déneigement. S'assurer de la bonne exécution des contrats confiés à l'entreprise privée. Participer à la planification et à l'organisation des programmes et activités dont il ou elle a la charge, en conformité avec les lois et règlements en vigueur et s'assurer de la disponibilité et du bon fonctionnement des équipements. Il ou elle participe à des travaux d'analyse visant à améliorer le rapport qualité/prix, ainsi que le service aux citoyens et citoyennes.

**TÂCHES
SPÉCIFIQUES**

1. Dirige, coordonne et contrôle les ressources affectées aux activités et opérations de l'arrondissement où elle ou il est affecté et dont il ou elle a la charge, en conformité avec les objectifs et orientations de la Ville.
2. Supervise et coordonne la réalisation des travaux quotidiens d'entretien, de réparation ou d'amélioration de son secteur d'activités; fait les rapports pertinents à son supérieur ou sa supérieure sur l'état de réalisation de ces travaux et des difficultés rencontrées.
3. Analyse et évalue l'ampleur et la nature des travaux à effectuer, établit des priorités, organise les équipes de travail ainsi que l'utilisation de la machinerie et des équipements.
4. Supervise le personnel sous sa responsabilité en privilégiant une approche de responsabilisation et en apprécie le rendement dans une perspective d'amélioration et de développement des compétences.
5. Participe à l'élaboration de politiques et procédures d'entretien de son arrondissement et en assure l'application dans une approche de service à la clientèle.
6. Coordonne et distribue les tâches entre les employés et employés manuels et techniques sous sa responsabilité, approuve les feuilles de temps, autorise les absences, vacances et temps supplémentaire.
7. Prend les dispositions pour favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire, et à cet effet, s'assure que les règles en matière de santé et de sécurité au travail sont appliquées conformément aux politiques et directives.

8. Participe étroitement à la préparation des devis nécessaires pour la demande de soumissions.
9. Assure la mise en place d'un système efficace de réponses aux appels d'urgence et de garde sur son territoire; participe au service de garde en collaboration avec les autres contremaîtres et contremaîtresses.
10. Participe aux réunions des cadres du service portant sur la coordination, l'évaluation et la priorisation des activités et opérations, selon les besoins et circonstances.
11. Participe à la préparation annuelle du budget de son arrondissement, transmet ses commentaires et ses recommandations à son supérieur ou sa supérieure s'il y a lieu et en assure le suivi régulier; participe à la préparation du plan triennal du service.
12. Gère son secteur d'activités en conformité avec les valeurs organisationnelles privilégiées par le Plan de gouvernance de la Ville.
13. Se tient continuellement au courant des développements récents dans son secteur d'intervention et formule toute recommandation susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la prestation de service à la population.
14. Exerce toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur ou sa supérieure.
15. Cette description de fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Toutefois, les tâches ayant une influence sur l'évaluation de l'emploi apparaissent à la description.

EXIGENCES DU POSTE	Diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine approprié. Deux (2) à quatre (4) années d'expérience pertinente de gestion dans le domaine d'activités.
COMPÉTENCES RECHERCHÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement - Collaboration et travail d'équipe - Empathie - Coaching et délégation - Leadership et mobilisation dans un contexte de changement - Courage managérial - Orientation vers l'excellence dans le service à la clientèle - Adaptabilité - Orientation vers les résultats et la décision <p>L'employeur se réserve le droit de faire usage de tests pour évaluer les candidatures.</p>
LIEU DE TRAVAIL	1240, chemin Filteau, Lévis (quartier St-Nicolas).
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	En hiver, ces postes seront affectés à la Division de la voirie et déneigement dans un des trois garages municipaux.
CONDITIONS DE TRAVAIL	Classe 3 et conditions de travail selon le Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis. Le salaire minimum est de 67 149\$ et le maximum de 88 108\$ (2015).
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 27 août au 7 septembre 2015.
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRR-008-2015.
DÉPÔT DES CANDIDATURES	Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler à partir du Site de recrutement en ligne de la Ville de Lévis et joindre un curriculum vitae et une lettre de présentation avant 23 h 59, le 7 septembre 2015.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	Nous souscrivons au programme d'égalité en emploi.
DÉPÔT DES CANDIDATURES INTERNES	Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler par le biais du dossier informatisé du personnel et joindre une copie de leur curriculum vitae avant 23 h 59, le 7 septembre 2015.

